

**Division des Ressources Humaines  
et des Moyens 1<sup>er</sup> degré \_ DRHM  
Service carte scolaire et mouvement**

Affaire suivie par :

Muriel GAC – 01 45 17 60 39

Laurence DEMICHEL - 01 45 17 60 61

Joëlle PIERS - 01 45 17 60 62

Maryline VAILLE - 01 45 17 60 73

Mél : [mouvement.dsden94@ac-creteil.fr](mailto:mouvement.dsden94@ac-creteil.fr)

70, avenue du général de Gaulle

94011 CRETEIL CEDEX

[www.dsden94.ac-creteil.fr](http://www.dsden94.ac-creteil.fr)

Créteil, le 07 mars 2023

L'inspectrice d'académie, directrice académique  
des services de l'éducation nationale du Val-de-  
Marne

Mesdames et messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les directeurs adjoints  
de SEGPA

S/C de Mesdames et messieurs les principaux  
des collèges

Mesdames et messieurs les directeurs des  
écoles maternelles, élémentaires,  
établissements spécialisés

Mesdames et messieurs les enseignants du 1<sup>er</sup>  
degré

**Objet :** **Mobilité intra-départementale 2023 du Val-de-Marne**

**Références :** **Lignes directrices de gestion ministérielles du 25 octobre 2021  
BOEN spécial n° 6 du 28 octobre 2021**

**P.J :** **Guide d'accompagnement du mouvement intra-départemental des  
enseignants du 1<sup>er</sup> degré 2023-2024 et 14 annexes**

La présente note a pour objet la communication du calendrier de gestion du mouvement intra-départemental du premier degré.

Elle traduit une volonté départementale forte de garantir l'efficacité, la continuité et l'égalité d'accès au service public de l'éducation nationale au bénéfice des élèves et de leurs familles, tout en prenant en compte la situation personnelle et professionnelle des candidats à la mutation.

Elle s'accompagne du guide d'accompagnement du mouvement intra-départemental des enseignants du premier degré et de 14 annexes.

Les candidats adresseront en priorité des courriers électroniques au service du mouvement à l'adresse suivante : [mouvement.dsden94@ac-creteil.fr](mailto:mouvement.dsden94@ac-creteil.fr)

Ils peuvent, également, contacter le service du mouvement, **uniquement l'après-midi de 13h30 à 17h30** aux numéros suivants :

- 01 45 17 60 61
- 01 45 17 60 62
- 01 45 17 60 73

## Calendrier :

<b>A compter du 7 mars 2023</b>	<b>Transmission des demandes de priorités légales et bonifications</b> (handicap, rapprochement,...) par voie électronique au service du mouvement ( <a href="mailto:mouvement.dsden@ac-creteil.fr">mouvement.dsden@ac-creteil.fr</a> )
<b>31 mars 2023 à 12h00</b>	<b>Ouverture du serveur MVT-1D dans I-Prof pour la saisie des vœux</b>
<b>17 avril 2023 à 9h00</b>	<b>Fermeture du serveur MVT-1D dans I-Prof</b>
<b>17 avril 2023</b>	<b>Date limite de retour des demandes de priorités légales ou de bonification</b> (parent isolé, bonification sociale, rapprochement de conjoint...)  <b>Date limite de retour de la fiche pour les points de fonction</b>
<b>18 avril 2023</b>	<b>Consultation des accusés de réception sans barème dans MVT1D</b>
<b>16 mai 2023</b>	<b>Publication des barèmes</b> (consultation des accusés de réception avec barème dans MVT1D).
<b>Du 16 mai au 30 mai 2023 à 12h00, délai de rigueur</b>	<b>Vérification de leur barème par les participants.</b> En cas d'anomalies constatées : adresser les justificatifs par courriel à l'adresse : <a href="mailto:mouvement.dsden94@ac-creteil.fr">mouvement.dsden94@ac-creteil.fr</a>  <b>Après le 30 mai 2023 12h, les barèmes ne seront plus susceptibles de modification et seront arrêtés définitivement</b>
<b>5 juin 2023</b>	<b>Publication des résultats officiels sur I-prof</b>
<b>Du 7 au 17 juin 2023 18h00</b>	<b>Dépôt des recours par courrier électronique uniquement à l'adresse :</b> <a href="mailto:mouvement.dsden94@ac-creteil.fr">mouvement.dsden94@ac-creteil.fr</a>
<b>6 juin 2023</b>	<b>Phase d'ajustement : Appel à candidatures</b> (intérim de direction, ASH, postes spécifiques)
<b>13 juin 2023 à 8h00</b>	<b>Date limite dépôt candidatures appel à candidature</b> (intérim de direction, ASH, postes spécifiques)
<b>27 juin au 7 juillet 2023</b>	<b>Phase d'ajustement</b> Affectations postes spécifiques & ASH et phase d'ajustement
<b>A partir du 23 aout 2023</b>	<b>Début des ajustements de rentrée</b>

**NB** : Les candidats qui demanderaient une mutation sur les écoles Ecole Einstein IVRY-SUR-SEINE – Ecole Decroly SAINT-MANDÉ doivent solliciter la circonscription concernée en vue d'un entretien **avant le 17 avril 2023 délai de rigueur.**

Pour le recteur et par délégation,  
l'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services de l'éducation  
nationale du Val-de-Marne

Signé

Anne-Marie BAZZO